

## INFORMATIONS FORCÉMENT SYNDICALES ET AUTRES NOUVELLES...

Travail/Santé:

### Le gouvernement veut supprimer le CHSCT, exigeons son maintien

Le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) est l'instance paritaire qui contribue à la protection des agents dans leurs missions de travail. Le gouvernement, dans son projet à venir veut le supprimer ou le fusionner avec le CT (comité Technique). C'est une attaque sans précédent contre la représentation des personnels et le paritarisme et surtout contre le dialogue social.

Revenons à quelques définitions:

#### Travail:

Du latin *tripalium*, appareil formé de trois pieux, utilisé pour ferrer les animaux ou comme instrument de torture pour punir les esclaves. Le travail désigne un effort physique ou intellectuel qui doit être accompli pour faire quelque chose ou obtenir un résultat recherché.

#### Ergonomie :

L'ergonomie consiste à adapter le travail, les outils et l'environnement à l'homme (et non l'inverse). Ce qui est ergonomique signifie ce qui est adapté.

Du point de vue de la pratique :

*"Faire de l'ergonomie consiste à caractériser la relation entre l'être humain, qu'il soit opérateur, usager, client... et un outil ou un produit dans un contexte, un environnement, un lieu de vie, en vue de concevoir les outils et systèmes les plus appropriés à l'usage qui peut en être fait (facile à utiliser, sans risque pour la santé) et à la finalité pour lesquels ils sont conçus (efficacité, efficience)."*

Jean-Charles Dodeman.



**L'importance de conserver les CHSCT est donc primordiale pour le respect des agents, de leurs conditions de travail.**

**Ne les laissons pas supprimer l'outil de défense de nos conditions de travail.**

### Le registre de santé sécurité au travail

Le registre est ouvert en application des dispositions de l'article 3-1 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive. Ce registre doit être ouvert dans chaque service, tenu à jour par les assistants de prévention. Il contient les observations et suggestions des agents, relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il doit être mis à la disposition des agents, des usagers, de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) et du CHSCT, lesquels doivent être informés sur son utilité et sa localisation... (par note de service par exemple). Chaque fois que vous mentionnerez :

Un risque éventuel observé ou connu, un accident ou un incident vu ou vécu, un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité ou toute suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Vous devrez impérativement indiquer votre nom date et heure de l'observation, les circonstances détaillées du fait, incident ou accident en précisant les facteurs matériels, humains ayant occasionné sa réalisation, tout fait, toute cause motivant une suggestion ainsi que les solutions (réglementaires) envisageables, selon vous.

Vous en informerez votre supérieur hiérarchique, l'assistant/ conseiller de prévention.

#### **Objectif du Registre de Santé et Sécurité au Travail**

C'est un document qui permet de collecter des informations sur le terrain, d'avoir un historique des aspects relatifs à la santé et à la sécurité au travail au sein des services et ainsi pouvoir suivre leur évolution à travers des réponses apportées. Ainsi il contribue à garantir des bonnes conditions de sécurité aux agents et à préserver leur santé, de favoriser l'expression, les idées des agents sur des problématiques de prévention, d'améliorer les conditions de travail au quotidien et ainsi aider l'autorité territoriale dans sa demande des risques professionnels dans sa collectivité

**C'EST UN DOCUMENT  
QUI DOIT VIVRE,  
UTILISONS-LE!**

**« Celui qui combat peut perdre,  
celui qui ne combat pas à déjà perdu »**

**Respect, Reconnaissance, Revalorisation**

## INFORMATIONS FORCÉMENT SYNDICALES ET AUTRES NOUVELLES...

### RIFSEEP : Revendications et luttes se poursuivent

La FSU constate un frein à la mobilité interne dû à l'hésitation des agents à accéder à des postes aux IFSE cibles inférieures à leur propre IFSE.

En effet, sans changer de cœur de métier, ni de filière, certains agents se voient contraints de perdre du pouvoir d'achat en voulant accéder à des postes similaires à ceux qu'ils occupent déjà (hors motivation géographique).

Les conséquences peuvent faire apparaître des risques psychosociaux (RPS) dans les services, démotivation, découragement du personnel, non reconnaissance des qualités réelles et volontés des agents.

Dans ce contexte, la FSU propose la possibilité du maintien de l'IFSE de l'agent lorsqu'une mobilité est demandée dans le cadre d'un même métier, laissant la cellule de recrutement seul juge des compétences requises pour le poste à pourvoir.

**Ainsi, un agent, pour un même métier, garderait son IFSE ou se verrait attribuer l'IFSE cible du poste envisagé dans le cas où celui-ci serait supérieur.**

**Nous demandons la mise en place d'une période expérimentale à définir ensemble.**

### CGT, FO, FSU SUD appellent à la grève le 19 mars

Les organisations syndicales CGT – FO – FSU – SUD des collectivités territoriales ont appelé via un communiqué de presse à la grève interprofessionnelle public/privé le 19 mars. « *Le gouvernement vient de rendre public son projet de contre-réforme de la Fonction publique qui constitue une attaque d'ampleur contre le Statut général des fonctionnaires, et particulièrement contre la Fonction publique territoriale* », estiment les organisations syndicales.

Elles dénoncent la réforme des instances représentatives, la remise en cause des accords sur le temps de travail dans les collectivités, le recours élargi aux contractuels, le salaire au mérite et craignent une privatisation du CNFPT.



**Mardi 19 mars**  
**GREVE et MANIFESTATION**  
**Rassemblement 11 h au cours Foucault à Montauban.**  
Vous pouvez faire grève, une heure, deux, trois, demi-journée, à n'importe quel moment de votre journée.

#### RÉFÉRENTS

**Michel REYNES**

mich82@free.fr

Tél. 06.73.70.91.33

**Nicolas PICOURET**

nicolas.picouret@sfr.fr

Tél. 06.22.37.27.15

**Lydie BENCE**

lydie.bence@ledepartement82.fr

**Fabienne LEFORT**

lefortfabienne@gmail.com

Ou : fsuterritoriale82@gmail.com

Tél. 06.27.17.17.72

#### ROUTES

**Pascal DELSOL**

tél : 06.08.82.10.93

delpass.82@gmail.com

#### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

**Christophe BORBALAS**

chris.borbaldas82@gmail.com

Tél. 06.71.52.67.22

**Emmanuelle RIGAUD**

emmanuelle.rigaud@ledepartement82.fr

05.63.21.42.40

### Se syndiquer, pourquoi ? comment ?

Se syndiquer, permet à une structure comme la notre de faire vivre le débat au sein d'un collectif d'agents impliqués.

L'adhésion peut être également un soutien, un partage d'idées, une volonté de porter ses propres engagements via le syndicalisme mais aussi de défendre sa carrière et d'être informé. C'est un système basé sur des règles fonctionnelles et statutaires où la démocratie et le partage sont de mises.

Il y a la transparence de nos actes et de la gestion financière. La cotisation est déductible des impôts selon la législation en vigueur.

Taux de cotisation mensuel: 0.025 X INM (indice nouveau majoré).

Exemple : indice 360 X 0.025 = 9€ mensuel.

Chaque adhérent reçoit des informations de la part de la fédération (FSU nationale), de notre syndicat national (SNUTER-FSU) et de la section locale (FSU 82 Territoriale).

Cela se concrétise par des supports papiers (journaux, lettres..) et par d'autres moyens de communications (mailing, SMS, rencontres, ...).

POUR NOUS  
REJOINDRE

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
MAIL : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

